

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

En application des articles L121-1 et suivants, notamment le I. de l'article L121-8 du Code de l'environnement

PROJET D'EXTENSION DU SITE STMICROELECTRONICS DE CROLLES

Objet de la concertation préalable

STMicroelectronics a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) en février 2024, au sujet de son projet d'extension de l'usine de Crolles. En effet, la CNDP doit être saisie « de tous les projets d'aménagement ou d'équipement qui, par leur nature, leurs caractéristiques techniques ou leur coût prévisionnel répondent à des critères ou excèdent des seuils fixés par décret en Conseil d'État ». Dans ce cadre, les équipements industriels de plus de 300 millions d'euros d'investissements font l'objet d'une saisine obligatoire.

Organisation de la concertation préalable

Lors de sa Commission du 7 Février 2024, la CNDP a décidé d'organiser une concertation préalable dont elle définit elle-même les modalités. La Charte de l'environnement, intégrée dans la Constitution depuis 2005, précise en effet : "Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement". Comme le précise l'article suivant L.121-9, « lorsque la CNDP estime qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle peut décider de l'organisation d'une concertation préalable. Elle en définit les modalités, en confie l'organisation au maître d'ouvrage et désigne un garant ». La définition du dossier, des modalités, du périmètre et du calendrier de la concertation revient à la CNDP et son organisation pratique au maître d'ouvrage. Elle agit au nom de l'Etat, mais ne reçoit ni ordre, ni instruction sur l'instruction de ce dossier.

Pour chaque débat public ou concertation, la CNDP mandate un-e ou plusieurs tiers garants : ce sont les **tiers garants neutres de la concertation**.

Les garants nommés par la CNDP le 7 février 2024 sont : Denis CUVILLIER, Florence JAFFRENOU, Véronique MOREL.

Vous pouvez contacter les garants de la CNDP pour toute question relative à l'organisation ou au déroulement de la concertation préalable :
Par mail : Denis Cuvillier : denis.cuvillier @ garant-cndp.fr, Florence Jaffrenou : florence.jaffrenou @ garant-cndp.fr, Véronique Morel : veronique.morel @ garant-cndp.fr
Par courrier : CNDP, 244 Bd. Saint-Germain, 75007 PARIS

Durée de la concertation préalable

La concertation préalable sur le projet, au titre de l'article L.121-9 du Code de l'environnement, aura lieu du **22 mars au 19 avril 2024 inclus**.

Périmètre de la concertation préalable

La concertation préalable sur le projet d'extension du site de Crolles pour l'augmentation de la capacité de production de puces électroniques se développe sur trois périmètres :
Le périmètre de proximité qui englobe 13 communes membres de la communauté de commune du Grésivaudan (Crolles, Bernin, Champ près Froges, Froges, Combe de Lancey, Laval-en-Belledonne, Lumbin, Sainte Agnès, Saint Hilaire du Touvet, Saint Nazaire les Eymes, Saint Pancrasse, Villard Bonnot, Saint Mury Monteymond). Il s'agit des communes qui pourraient être impactées directement et pour lesquelles le dispositif d'information va être renforcé (communication directe et rencontres de proximité).
Le périmètre d'impact englobe les 13 communes du périmètre de proximité (membres de la communauté de commune du Grésivaudan et l'aire grenobloise. Il correspond aux communes qui pourraient être impactées socialement, économiquement et environnementalement, c'est pourquoi les acteurs territoriaux seront informés et appelés à contribuer à la concertation sur les impacts du projet.
Le périmètre d'intérêt général du projet qui aura la possibilité d'accéder à toutes les informations du projet et de la concertation en ligne.

Modalités de la concertation préalable

Information du public

- Un site internet dédié à la concertation : <https://stmicroelectronics.je-contribue.com>
- Un dossier de concertation sur le projet, ses enjeux, son contexte, le rôle et les objectifs du maître d'ouvrage disponible sur le site internet <https://stmicroelectronics.je-contribue.com> et lors des rendez-vous de la concertation.
- Une synthèse du dossier de concertation disponible sur le site internet <https://stmicroelectronics.je-contribue.com> et lors des rendez-vous de la concertation.
- Un communiqué de presse
- Boitage du prospectus de la concertation préalable.
- Une affiche d'annonce de la concertation dans les lieux publics du périmètre de la concertation.

Participation du public

3 RÉUNIONS PUBLIQUES

22 MARS Réunion de lancement de la concertation préalable - 19H-21H, Grenoble, Maison Minatec

« La microélectronique : des pionniers isérois aux créateurs et fabricants d'innovations technologiques pour relever les défis de notre société ».

(Avec participation en ligne possible)

02 AVRIL Réunion avec les acteurs du territoire - 19H-21H, Crolles, salle "L'Atelier"

« Les impacts territoriaux du projet (emploi, mobilité, logement, eau, énergie, etc.) : comment concilier développement industriel et enjeux environnementaux pour garantir un développement durable du Grésivaudan ? »

(Avec participation en ligne possible)

11 AVRIL Réunion de synthèse - 19H-21H, Crolles, salle "Le Projo"

Partage des contributions

(Avec participation en ligne possible)

1 ÉVÈNEMENT PARTICIPATIF

10 AVRIL 19H-21H, Webconférence avec le public : échanges, témoignages, partage d'idées sur le thème de l'eau

2 RENCONTRES DE PROXIMITÉ

24 MARS 9H - 12H, Marché de Crolles

17 AVRIL 14H - 17H, Place Grenette à Grenoble

1 RENCONTRE AVEC LES SALARIES

28 MARS Webconférence à destination des salariés STMicroelectronics (Isère et tous les sites en France)

« En quoi le développement technologique et industriel du site de Crolles est-il opportun ? ».

3 RÉUNIONS À DESTINATION DES JEUNES (COLLÉGIENS, LYCÉENS, ÉTUDIANTS)

04 AVRIL Temps d'échange avec les collégiens lors de la finale académique du concours CGénial, organisé dans le cadre du dispositif Sciences à l'école (collèges)

Rencontre à Crolles

08 AVRIL et 11 AVRIL Rencontre-atelier avec les étudiants du Lycée Vaucanson de Grenoble, partenaire du site (Filière Maintenance des systèmes de production connectés).

Rencontre à Crolles

09 AVRIL Réunion sur les compétences dans la microélectronique.

«Quels intérêts et opportunités de se former à la microélectronique pour répondre aux enjeux de demain ?»

Rencontre à Crolles sur inscription obligatoire et en webconférence pour le monde étudiant partout en France

Vous pouvez partager avis et observations directement au maître d'ouvrage STMicroelectronics :

- Par e-mail à l'adresse : concertation@st.com
- Par voie postale à l'adresse : **STMicroelectronics - A l'attention de la Direction du site , 850 Rue Jean Monnet, 38920 Crolles.**

A l'issue de la concertation préalable

Au plus tard un mois après la publication du bilan des garants, le maître d'ouvrage établit une réponse au bilan des garants en indiquant comment il prend en compte les observations et les enseignements qu'il tire de la démarche. Il communique également sur les mesures qu'il juge nécessaires de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

La réponse du maître d'ouvrage est rendue publique sur le site de la concertation.